

Rapport d'activités du bureau
Rapport moral du président

1989 - 1990

L'ASULF a maintenant quatre ans. Ses réalisations sont de plus en plus nombreuses et elle poursuit son action, fidèle à la mission qu'elle s'est donnée, à savoir: la promotion d'une langue de qualité.

Fonctionnement de l'Association

L'ASULF fonctionne grâce au bénévolat à tous les niveaux. Ainsi, c'est une bénévole qui assure la permanence de l'Association et une autre qui fait la comptabilité; d'autres bénévoles donnent un coup de main à l'occasion. Sans le concours de ces personnes, l'ASULF ne serait pas ce qu'elle est et les efforts de ses dirigeants auraient peu de succès. Les six réunions que le bureau a tenues à Québec cette année n'auraient pas donné beaucoup de résultats.

La cotisation d'un membre individuel est de 10,00 \$; elle permet à n'importe quel intéressé d'adhérer à l'Association. L'effectif est passé de 85 membres au 31 mars 1988 à 111 l'année suivante et à 153 au 31 mars de cette année, dont 7 membres collectifs. Ces membres sont l'Association canadienne d'éducation de langue française, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, la Confédération des syndicats nationaux, le Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu, le Syndicat des employés de l'Université de Montréal, le Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada et le Syndicat national des travailleurs pâtes et papiers Alma Inc.

Les membres sont répartis dans les régions suivantes:

Québec	61	Outaouais québécois et ontarien	12
Montréal	48	Estrie	4
Saguenay	13	Ailleurs	15

Les statistiques ci-dessous font voir que la moitié des membres verse une cotisation de soutien.

<u>Cotisation</u>	<u>Membres</u>	<u>Cotisation</u>	<u>Membres</u>
10,00 \$	61	30,00 \$	2
15,00 \$	5	35,00 \$	1
20,00 \$	29	40,00 \$	2
25,00 \$	16	50,00 \$	11
		100,00 \$	1

L'Association a demandé une subvention de 7 000 \$ au ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, monsieur Claude RYAN, afin d'assurer un fonctionnement administratif plus efficace. Le cabinet du ministre nous a informés récemment qu'il acceptait de verser une subvention de 5 000 \$ qui vient tout juste de nous parvenir.

L'Association a demandé au gouvernement fédéral le 5 mars dernier d'être reconnue comme organisme de bienfaisance (organisme de charité, selon l'expression douteuse utilisée). Inutile de dire que cela serait avantageux pour nos membres... nous attendons une réponse favorable.

Les relations des dirigeants de l'Association avec les membres sont insuffisantes. Le Bulletin, publié une fois par année, a été le seul moyen de communication utilisé jusqu'à présent, mis à part l'avis de convocation à l'assemblée annuelle. Il y a lieu de mentionner que l'Association a expédié le dernier bulletin à tous les membres de l'Assemblée nationale et à ceux de la Chambre des communes. Plusieurs députés ont accusé réception de notre envoi et une députée à Québec a joint nos rangs.

Le président a rencontré des membres de l'Association dans la région du Saguenay au cours d'un souper à Jonquière le 28 février dernier. Cette rencontre a permis à huit membres de la région de se connaître et de penser à agir sur le plan régional. Il n'y a pas actuellement de section régionale constituée au sens des statuts dans la région du Saguenay, mais c'est une réalité qui est en voie de se concrétiser. La tenue de l'assemblée générale annuelle à Montréal devrait permettre la constitution ici d'une section locale, d'autant plus que l'Association compte 48 membres dans l'agglomération montréalaise. Ce serait un excellent moyen de rendre l'ASULF plus visible et d'augmenter son efficacité. Il s'agit de trouver un volontaire pour animer la vie de la section montréalaise.

L'action de l'Association en 1989-1990

L'Association a poursuivi l'activité qu'elle avait entreprise les années précédentes dans le domaine des conventions collectives, des règlements du gouvernement, de la lutte au mot «place» pour désigner des bâtiments. Elle a élargi son action cette année dans d'autres domaines et s'est faite plus visible qu'auparavant.

a) XIII^e Biennale de la langue française

L'Association a participé à la XIII^e Biennale qui a eu lieu à Québec en août dernier. Quelques 300 personnes venant des principaux pays francophones ont participé à cette rencontre. Le président actuel de l'Association, le 1^{er} vice-président, Henri LABERGE, et le

secrétaire général, Michel SPARER, ont donné chacun une communication dans des ateliers différents à cette occasion.

L'Association avait également un kiosque (un stand, diraient les Français) que le Conseil de la langue française a mis gracieusement à sa disposition au cours de cette biennale. L'ASULF est maintenant connue en Europe et en Afrique en particulier, à preuve la documentation et les invitations qu'elle reçoit maintenant.

b) Congrès des conseillers en relations industrielles

La Corporation des conseillers en relations industrielles a mis gracieusement un stand à la disposition de l'Association pendant son congrès annuel à Québec en septembre dernier. Cet acte de présence de l'ASULF l'a fait connaître et lui a permis de recruter quelques membres parmi les experts en relations industrielles.

c) Sessions de formation syndicales

Le président a participé à trois sessions de formation de syndicalistes de la CSN à Lanoraie et à Montréal en mai et novembre 1989 puis en mars 1990; ces sessions ont porté sur la langue des conventions collectives. Il a également participé à une session semblable avec les syndicalistes de la FTQ le 30 mars dernier à Montréal.

Le président a été invité à adresser la parole à plus de 200 délégués participant au congrès de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt affiliée à la CSN à Sherbrooke le 16 novembre dernier. Il a insisté sur la qualité de la langue des conventions collectives et invité les syndicats à faire un effort sérieux dans ce sens parce que ce sont eux qui sont le mieux placés pour agir dans ce domaine. Il a donné à cette occasion une conférence de presse à laquelle la radio et la télévision de l'Estrie ont fait écho.

d) Conventions collectives

L'Association a fait peu de nouvelles interventions. Elle a dû cependant revenir à la charge pour s'assurer que les interventions faites dans le passé ne demeurent pas lettre morte. Il a fallu récrire aux parties patronales et syndicales pour les inviter à faire des actes concrets pour améliorer la langue de leurs conventions collectives parce qu'elles sont portées à remettre toujours cette opération à plus tard. Notre persistance a heureusement donné des résultats.

Secteur public et parapublic

Ainsi dans le secteur public, le gouvernement et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec ont fait un réel effort pour éliminer nombre d'incorrections de leurs deux conventions collectives. L'Association les a félicités de leur effort, mais elle n'a pas manqué de leur souligner qu'il y avait place pour amélioration et qu'il leur faudrait poursuivre ce travail aux prochaines négociations. Tant le gouvernement que le syndicat nous ont assurés qu'ils étaient prêts à continuer dans le même sens. C'est un résultat important dont il y a lieu d'être heureux. L'Association a raison d'espérer que le gouvernement et le Syndicat des professionnels feront de même quant à la convention collective applicable à ce groupe de salariés.

L'Association ne sait pas actuellement ce qu'il advient du texte de la convention collective qui régira le personnel enseignant représenté par la CEQ. La présidente de cette centrale, madame Lorraine PAGÉ, et le ministre de l'Éducation, monsieur Claude RYAN, nous ont assurés qu'ils verraient à rédiger la convention dans une langue correcte; nous avons donc raison d'espérer. L'ASULF n'a pu examiner la convention collective conclue entre le gouvernement et le Syndicat des infirmières. Le silence du syndicat, malgré les appels répétés qui lui ont été faits, fait craindre que la qualité de la langue n'ait pas été à l'ordre du jour de cette négociation.

Universités

L'ASULF a fait des observations il y a deux ans sur les conventions collectives négociées à l'Université Laval et dans les constituantes de l'Université du Québec. Le syndicat représentant le personnel salarié de l'Université du Québec à Rimouski a tenu compte des observations que l'ASULF lui avait faites et il a réussi à améliorer le texte de sa convention collective malgré, nous a-t-il écrit, une certaine résistance de la part de l'université. Nous n'avons pas eu le temps de vérifier ce qui s'est passé dans les autres établissements universitaires. Il y a donc un travail de vérification à faire dans les mois qui viennent.

Journal La Presse

Nous avons éprouvé une grande déception à la lecture de la convention des journalistes du journal La Presse. L'Association est intervenue une première fois en 1988 auprès des parties, le président a rencontré les dirigeants de l'employeur et le président du syndicat, tous deux s'étant montrés disposés à tenir compte des observations faites. Quelle n'a pas été notre surprise, deux ans plus tard, de constater que le texte de la convention collective n'a pas été amélioré d'un iota. Nous n'avons pas manqué d'intervenir de façon ferme en mars dernier auprès des parties. Nous avons même rencontré les dirigeants syndicaux et écrit à plusieurs journalistes de ce journal. La partie n'est pas gagnée!

MIL-DAVIE et ALCAN

L'Association est intervenue auprès de MIL DAVIE et du syndicat représentant les travailleurs du chantier. Nous n'avons pu vérifier le texte de la convention intervenue, mais nous craignons que nos suggestions n'aient pas été retenues. L'Association est déjà intervenue une première fois auprès des parties dans le but d'améliorer la convention collective en vigueur aux usines de l'ALCAN à Jonquière en 1988; les parties n'ont alors tenu aucun compte de ces suggestions. C'est pourquoi elle est revenue à la charge le 19 janvier 1989 en prévision de la négociation de la prochaine convention. Il semble bien qu'il faudra intensifier les démarches dans le but de convaincre les parties de s'intéresser à la qualité de la langue de leur convention collective. Il y a des avocats dans le décor, c'est tout dire!

Cascades à Jonquière

Le Syndicat des travailleurs des pâtes et cartons de Jonquière a demandé à l'Association de réviser sa convention collective en nous assurant qu'il avait la ferme intention d'améliorer le texte de ce document. L'Association a envoyé aux parties un document détaillé contenant nombre de suggestions concrètes à cet égard. L'employeur n'a pas accusé réception de la documentation qui lui a été envoyée. L'Association espère parce que les dirigeants syndicaux semblent déterminés. Il faudra donc attendre.

Décret de la construction

L'Association a fait des démarches auprès du gouvernement, de l'association patronale et des syndicats de la construction depuis quatre ans pour qu'ils corrigent le texte du décret de la construction qui compte des erreurs de vocabulaire inadmissibles. Les interventions écrites ont été très nombreuses et répétées. L'Association s'est même adressée à un moment donné à l'ensemble des ministres du Cabinet, mais sans succès.

Elle est intervenue de nouveau en avril dernier; les syndicats ont répondu qu'ils étaient prêts à s'occuper de cette question. L'association patronale a suivi sa bonne habitude: elle n'a pas répondu. Le ministre du travail vient tout juste de répondre qu'il est bien conscient de l'importance de la qualité de la langue du décret de la construction, mais il ne manque pas d'insister sur le fait que ce sont les parties qui rédigent la convention collective à l'origine de ce décret. Une telle réponse n'est pas de bonne augure! L'ASULF va cependant continuer ses démarches dans ce dossier.

Autres conventions collectives

Avant de quitter le domaine des conventions collectives, il faut dire que trois syndicats ont demandé à l'Association de réviser le texte de leur con-

vention collective. Il y a donc déjà du pain sur la planche dans ce domaine.

On ne peut s'empêcher de penser à des conventions collectives très importantes dont la forme laisse beaucoup à désirer, soit celles en vigueur à l'Hydro-Québec, à la Ville de Montréal et à la Ville de Québec. L'Association se propose d'intervenir dans ces trois cas.

e) Dénomination de syndicats et d'associations

L'Association est intervenue auprès du Syndicat de la pulpe et du papier d'East Angus et du Syndicat de la pulpe et du papier de Beauharnois pour qu'ils éliminent le mot «pulpe» de leur dénomination et le remplacent par le mot «pâtes», suivant ainsi l'exemple du Syndicat des travailleurs des pâtes et papiers de Kénogami qui a accepté de faire ce changement l'an passé. Ces deux syndicats n'ont pas donné suite à notre suggestion jusqu'à présent; il faudra donc revenir à la charge.

L'Association a suggéré à l'Association des employés civils d'éliminer l'anglicisme «employés civils» de sa dénomination et de le remplacer par le mot «fonctionnaires». La Caisse populaire des employés civils et la Mutuelle des employés civils ont d'ailleurs fait ce changement il y a déjà plusieurs années; il paraissait donc normal que l'AEC en fasse autant. En novembre dernier, cette association a décidé de devenir l'Association des employés du gouvernement du Québec. Ses dirigeants ont écarté le mot «fonctionnaires» parce qu'ils ont jugé qu'il avait un sens trop étroit et qu'il ne couvrait pas en particulier les cadres; ils lui ont préféré le mot «employés».

Or, le sens premier du mot «employé» en français est celui de salarié dans les bureaux ou les magasins ou encore salarié qui a un travail plutôt intellectuel et qui s'oppose au mot «ouvrier». Le choix de ce mot n'est donc pas le meilleur. De plus, on peut s'attendre que certains voudront déséxiser la dénomination de cette association en écrivant «employé-e-s», comme l'a fait récemment le journal de cette association. Cet exemple fait voir qu'il n'est pas toujours facile de corriger une faute et de la remplacer par le terme approprié; il arrive parfois de tomber de Charybde en Scylla.

f) Lois et règlements

L'Association est intervenue sur sept projets de loi et deux avant-projets de loi. Ces interventions ont été bien accueillies dans l'ensemble et les légistes ont donné suite à nombre de suggestions qui avaient été faites.

L'Association est intervenue à dix-neuf reprises sur des projets de règlement parus à la Gazette officielle du Québec. Le gouvernement a tenu compte des observations de l'Association dans la plupart des dossiers, même s'il a fallu revenir à la charge à quelques reprises dans certains cas. Nous avons l'impression que

les fonctionnaires prennent les observations de l'ASULF au sérieux.

g) Dénomination des bâtiments

L'ASULF a continué d'intervenir de façon ponctuelle à l'occasion de l'annonce de différents projets de construction. Pour être francs, elle n'a pas obtenu les succès escomptés. Les promoteurs ont répondu dans plusieurs cas qu'ils ignoraient que le mot «place» était incorrect pour désigner un centre commercial, qu'ils auraient choisi une autre dénomination s'ils l'avaient su plus tôt et qu'ils feraient mieux à l'avenir. On peut au moins dire que les interventions de l'ASULF ont joué un rôle éducatif et qu'elles ont probablement fait avorter plusieurs fausses places dont le Québec aurait hérité, n'eût été de ses interventions.

L'ASULF a dû lutter en cours de route pour empêcher l'Office de la langue française de modifier la normalisation du mot «place» dans le sens suggéré par la Commission de toponymie du Québec. Cette dernière voulait que le mot «place» au Québec puisse se dire d'un espace couvert. Cela aurait pu signifier, par exemple, le carrefour souterrain du métro à la station Berri-UQUAM ou l'intérieur du centre commercial Laurier à Sainte-Foy et aussi l'intérieur du complexe Desjardins. L'Office a finalement modifié la normalisation du mot «place», mais a maintenu une caractéristique essentielle, à savoir que ce mot désigne un espace découvert.

L'ASULF peut donc se féliciter d'avoir empêché la normalisation du mot «place» proposée à l'Office de la langue française. Elle peut aussi se féliciter d'avoir réussi à faire écarter le mot «place» dans plusieurs cas. Il suffit de rappeler la «Place de la justice» à Québec, la «Place de l'Hôtel de ville» à Chicoutimi, la «Place centre-ville» à Charlesbourg, le «Centre Place Saint-Dunstan» à Beauport, la «Place Nelson» à Jonquière, la «Place Victoria» à Montréal et enfin la «Grande Place» à Québec.

L'ASULF est intervenue auprès des sociétés IBM-Marathon qui construisent un édifice très important sur le boulevard René-LÉVESQUE à Montréal et auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse qui construit également un bâtiment imposant. IBM-Marathon nous a assurés que le mot «place» ne serait pas dans le paysage et la Banque de Nouvelle-Écosse a décidé d'appeler son bâtiment «Tour BNE».

Par ailleurs, la floraison de fausses places au Québec nous ramène à une réalité plus angoissante. L'ASULF n'a pu faire modifier les dénominations suivantes: Place Laurier, Place Sainte-Foy, Place de la Cité et Place Belle Cour juxtaposées à Sainte-Foy, Place des Quatre-Bourgeois à Sainte-Foy; Place Tanguay à Lévis, Place Baie-Saint-Paul, Place du Marché et Place des Forges à Trois-Rivières; Place 275 et Place du Parc à Sherbrooke; Place de la Reine Élisabeth II à Rivière-du-Loup, Place du fleuve à Matane, Place Alexandra à Beauport, Place Sept-Iles;

Place Québec, Place Haute-Ville, Place Wilfrid-Hamel, Place de la Capitale et Place Fleur-de-Lys à Québec; Place des Arts, Place Montreal Trust, Place Félix-Martin, Place Ahuntsic, Place Crémazie, Place Air Canada à Montréal et Place Bell Canada à Ottawa.

Du même souffle on ne peut passer sous silence l'emploi irréfléchi de toutes sortes de termes pour désigner des ensembles immobiliers. Il suffit de penser à «square», «cours», «boisé», «carrefour», «faubourg», «terrasse», «jardin», etc. Bientôt un original voudra donner le nom de «rue» ou de «croissant» à un complexe immobilier.

L'Association croit qu'il faut une action concertée de grande envergure pour éclairer la population en général sur le sens du mot «place», lui faire saisir que l'emploi de ce mot pour désigner un bâtiment est illogique et source de confusion, bref que l'emploi de cet anglicisme n'a que des inconvénients et ne comporte aucun avantage. Il faut aussi sensibiliser les décideurs dans ce domaine: promoteurs anglophones et francophones, entrepreneurs, urbanistes, architectes, avocats, publicistes et édiles municipaux. L'ASULF souhaite agir de concert avec l'Office de la langue française pour cette opération.

h) Plaintes à la Commission de protection de la langue française

L'Association s'est adressée à cinq reprises à la Commission de protection de la langue française pour lui signaler des violations de la Charte de la langue française. Nous citons un seul exemple d'intervention qui paraît significatif. Au cours de la XIII^e Biennale de la langue française, des congressistes ont remarqué que le minibus qui servait à les transporter comportait des inscriptions unilingues anglaises à l'intérieur.

L'ASULF a alors informé ces derniers qu'elle allait porter plainte à la Commission de protection de la langue française et qu'elle les informerait du résultat de ses démarches. L'Association a porté plainte le 29 août 1989. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'affaire est encore en cours. Il faut espérer que le dénouement sera connu avant la tenue de la XIV^e biennale!

i) Interventions diverses

Les interventions de l'ASULF sont innombrables, le mot n'est pas exagéré. Voici une courte liste:

- Annales de l'Institut Pasteur (en anglais)
- La Nouvelle Revue française d'hématologie (en anglais)
- Cour suprême du Canada: emploi du mot «banc» pour rendre «panel»
- 10^e rapport du Conseil de la magistrature en juin 1989
- Rapport général de la Conférence des juges

- Bulletin du Centre canadien de la magistrature
- Rapport annuel du ministère de la Justice du Québec
- Brochure du ministre des Finances du Québec sur le budget 1989-1990
- Formulaire publié par le ministère de l'Enseignement supérieur en octobre 1989
- Dépliant du ministère de l'Éducation: «cédule de dépréciation»
- Brochure du ministère des Finances à Ottawa sur la TPS
- Charte et statuts de l'Université Laval
- Fondation de l'Université Laval - révision des statuts à faire
- Université Laval - affiche portant l'expression «chapeau de sécurité» en face du pavillon De Koninck pendant la XIII^e Biennale de la langue française
- Montcalm École secondaire à Sherbrooke
- Nordiques de Québec - billet de saison
- Valleyfield: le nouveau panneau devant le palais de justice porte la mention Salaberry-de-Valleyfield
- INTAIR: grande annonce de cette société aérienne parue dans les journaux: bureau-chef, etc.
- Appel d'offres de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles
- Commission scolaire Les Découvreurs à Sainte-Foy: «école physique»
- Institut québécois d'opinion publique

Ces interventions, et les autres plus nombreuses non mentionnées ci-dessus, n'ont pas été planifiées; elles ont été faites au fur et à mesure que l'ASULF prenait connaissance des publications des organismes ci-dessus. D'un côté on peut voir là un éparpillement épuisant, de l'autre on peut y voir des interventions importantes parce qu'elles concernent des textes portés à la connaissance du public en général. Si personne n'attire l'attention des intéressés sur ces erreurs, ces derniers vont continuer de les propager sur une grande échelle.

j) L'ASULF et les médias

Le Soleil de Québec est sans conteste le journal qui a parlé le plus souvent de l'ASULF au cours de l'année, soit à six reprises au moins. Les autres quotidiens québécois ont fait écho à l'occasion à certaines interventions de l'Association. Il en est de même des stations de radio et de télévision. Il faut reconnaître que le directeur des relations publiques de l'ASULF (qui?) n'a pas fait d'efforts surhumains pour intéresser les gens des médias au travail de l'Association. Nous allons tenter de combler cette lacune au cours de l'exercice qui vient.

Le journal «Les Enseignants» a publié chaque mois à partir de novembre 1989 une série de six articles signés par le président de l'Association et portant sur le **Dictionnaire du français plus**. En retour, le journal a fait bénéficier l'Association d'un tarif spécial pour la publication d'une annonce dans quelques numéros.

k) Dénomination de l'Association

L'ASULF doit-elle rester l'ASULF ou adopter une nouvelle dénomination? Le président a écrit en février dernier à tout près de 40 membres choisis au hasard pour avoir leur opinion sur le sujet. Il mentionnait alors quelques critiques entendues de temps en temps sur la dénomination actuelle. Pour les uns la dénomination et le sigle ne sont pas beaux, pour d'autres le mot «usagers» fait «utilisateur du métro, etc.» et est trop large parce que tous les francophones sont des usagers. D'autres encore ont remarqué que la dénomination actuelle est sexiste parce qu'elle ne reflète pas la présence des femmes dans l'Association.

La vingtaine de membres qui ont donné leur avis ont recommandé très majoritairement la dénomination «Association pour la promotion du français» ou «Association pour promouvoir le français». Quelques-uns ont suggéré d'ajouter à la dénomination actuelle le mot «usagères» et quelques autres ont suggéré le statu quo./ D'autres encore ont suggéré: «Association des francophones du Québec», «Association du bon français» et «Association pour valoriser le français». Un membre a signalé qu'il existe en France depuis 1901 une association dénommée «Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française» dont le signe est ANSULF; cette association publie un bulletin appelé «Informations ANSULFIENNES».

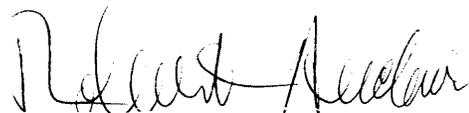
Si l'assemblée générale était saisie d'une résolution aux fins de changer la dénomination de l'association, elle devrait prendre une décision. Tel n'est pas le cas. On peut toutefois prévoir qu'un jour ou l'autre l'Association soit saisie d'une proposition en bonne et due forme pour déséxiser sa dénomination actuelle. Faut-il attendre ce moment ou ne vaut-il pas mieux régler cette question dans les mois qui viennent? À vous de réagir ce soir!

Conclusion

Voilà un résumé de l'activité de l'ASULF, résumé incomplet aux yeux du président, peut-être indigeste pour vous, mais qui a paru nécessaire pour que vous puissiez avoir une bonne idée de l'action de votre association.

Vos suggestions sont les bienvenues et vos critiques, s'il y en a, seront tolérées.

Pour le bureau,



Robert AUCLAIR

Québec, le 10 mai 1990